

COMMUNE DE SAHUNE

PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération** : renforcement du réseau Basse Tension à partir du poste Saint Jean
- **Délibération** : indemnité agent recenseur pour le recensement de la population 2025
- **Délibération** : indemnité de fonctions (IFSE) pour l'agent technique
- Compte rendu de l'atelier « flash »
- Point urbanisme
- Travaux à venir
- Compte rendu diverses réunions
- Questions diverses

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 27 janvier 2025, se sont réunis à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BOMPARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10 Présents : 6

Etaient présents : Marc BOMPARD, Laurent DROUET, Roxane FELIX, Jennifer MOURRE, Olivier BRUN, Jérôme FELIX,

Etaient absents : Henri GRAUGNARD (pouvoir à Marc BOMPARD), Sandrine PRUD'HOMME, Philippe ROBIN, Christine DUMOTIER.

Secrétaire de séance : Jennifer MOURRE

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 20h30.

0 – Approbation du compte rendu du 2 décembre 2024 :

Le compte rendu du 2 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 – Délibération : renforcement du réseau basse tension à partir du poste Saint Jean

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'à sa demande, le Territoire d'Énergie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières détaillées comme suit. Cette opération d'électrification permettra le renforcement du réseau basse tension à partir du poste Saint Jean.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à :	140.948,15 € HT
Les financements mobilisés par le Territoire d'Énergie Drôme s'élèvent à :	140.948,15 € HT

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'aucune participation communale ne sera demandée.

Entendu ses explications, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de cette opération et d'approuver le plan de financement ci-dessus exposé.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – Délibération : rémunération de l'agent recenseur dans le cadre du recensement de la population 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 29 juillet 2024, Madame Cécile GAUTHIER-FOURNIER a été nommée agent recenseur dans le cadre du recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025.

Monsieur le Maire explique que, pour réaliser cette opération, la commune doit rémunérer l'agent recenseur en tenant compte des difficultés de terrains.

Monsieur le Maire précise qu'une dotation forfaitaire d'un montant de 655 € sera versée à la commune par l'Etat. Considérant que de nombreux déplacements seront nécessaires pour recenser les habitations, pour certaines très éloignées du village, Monsieur le Maire demande aux conseillers leur avis pour attribuer une rémunération brute de 1.800 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3– Délibération : indemnité de fonctions (IFSE) pour l'agent technique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 9 octobre 2017 et la mise en place de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour les agents contractuels.

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'au vu de l'expérience acquise par l'agent technique de la commune et de son implication dans le bon déroulement de son travail de gérant du camping municipal, il serait opportun de verser périodiquement une indemnité proratisée au temps de travail réalisé.

Entendu ses explications, Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers pour verser l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) mensuellement.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 – Compte rendu de l'atelier « Flash »

Dans le cadre du projet de territoire « atelier FLASH », évoqué lors des précédents conseils municipaux, Monsieur le Maire expose le compte rendu du « diagnostic en marchant » à travers le village qui s'est tenu les 15, 16 et 17 janvier 2025.

Lors de ces 3 journées, chaque intervenant a pu réfléchir aux aménagements en apportant des idées pour la mise en valeur du village et de ses alentours.

Plusieurs idées ont émergées de cette rencontre et feront, courant février, l'objet d'un compte rendu.

5 – Zone d'Accélération d'Energies Renouvelables : consultation publique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un programme a été élaboré par le Ministère de la transition énergétique suite à l'adoption, en 2023, d'une nouvelle loi dite « loi APER » (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables).

Cette loi vise à stimuler l'utilisation des énergies renouvelables, tout en permettant aux collectivités locales de jouer un rôle central dans cette transition.

Cette loi permet aux collectivités de définir leurs propres zones d'accélération des énergies renouvelables.

En définissant ces zones, les communes peuvent minimiser les impacts environnementaux et sociaux, en tenant compte des préoccupations des citoyens.

La municipalité a déjà réfléchi à l'élaboration de ses zones d'accélération d'énergies renouvelables.

Une consultation publique permettra à la population de participer à ce programme en exprimant ses opinions.

Les énergies concernées par ce programme sont : l'énergie solaire photovoltaïque, l'énergie géothermique de surface, le bois-énergie et l'énergie solaire thermique.

La municipalité a fait le choix de retenir une source d'énergie qui paraît avoir le plus de potentiel et d'être la plus adaptée à la commune : l'énergie solaire photovoltaïque.

Ces zones définies par la municipalité pourront être consultées en Mairie du 10 février au 21 février 2025.

Un cahier sera mis à disposition des saunais et des saunaises pour toute remarque ou suggestion.

6 – Travaux à venir

- **Renouvellement et renforcement du réseau assainissement et eau potable (quartiers St Jean – la Buse) :** les travaux débuteront au mois d'avril 2025.
- **Bibliothèque municipale :** les travaux de peinture du local destiné à la future bibliothèque municipale sont terminés.
L'aménagement par des rayonnages est prévu pour le printemps.
- **Ecole du village :** L'ensemble des membres du Conseil Municipal émet le projet de réfection des peintures des grilles de l'école du village car il est impératif que ces travaux puissent être réalisés en raison de l'état de dégradation de ces grilles.
- **Terrain aux abords de l'Eygues :** suite à l'acquisition du terrain longeant la rivière, des aménagements et des travaux de démolition de la maison existante sont à prévoir.

7 – Questions diverses

- **Fibre optique opérationnelle le 20/03/2025 :** les travaux de déploiement de la fibre sont achevés.
Pour informer au mieux les habitants de la commune, un « stand fibre » sera proposé dans le local de la future bibliothèque municipale par l'opérateur ORANGE.
Cette animation se déroulera Vendredi 14/02/2025 (de 10h15 à 12h30 et de 14h à 18h15).
L'opérateur Orange informera des avantages de la Fibre, répondra aux interrogations sur l'installation, les travaux de raccordement, les délais d'intervention.
Enfin, il sera proposé de souscrire sur place à une offre Fibre pour passer rapidement de l'ADSL à la Fibre.
- **Camping municipal « les oliviers » :** le panneau apposé sur l'enceinte du camping municipal, depuis plusieurs années, sera changé prochainement.
- **Cimetière :** l'allée principale de l'ancien cimetière sera renouvelée par un revêtement adapté au désherbage mécanique.

La séance est levée à 22h30

